

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023
RESSOURCES HUMAINES
DB230609090

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30

Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

31 : PERSONNEL COMMUNAL – RENOUELEMENT D'UN EMPLOI SUR DISPOSITIF ADULTES-RELAIS

Le contrat adultes-relais est un contrat qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes âgées d'au moins 26 ans sans emploi et résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Les activités d'un contrat adultes-relais doivent avoir été en lien avec les habitants du quartier de résidence.

L'aide de l'Etat est versée à compter de la création du poste pour la période pendant laquelle le poste est effectivement occupé. Le décret 2015-1235 du 2 octobre 2015 fixe le montant de cette aide financière à 18 823.09 €.

Une convention signée avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, définit les conditions de prise en charge et le cadre dans lequel s'inscrit ce financement.

La ville de Bourgoin Jallieu souhaite accueillir un agent dans le cadre d'un contrat adultes-relais, rattaché aux maisons des habitants pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

L'adulte relais aura pour mission l'accueil et l'orientation des habitants du quartier de Champfleuri :

- Accueillir, Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches d'accès aux droits. Il sera amené à assurer les permanences d'accueil et les ateliers numériques au sein des maisons des habitants.
- Participer à l'élaboration et au développement des actions socioculturelles à destination des familles, des personnes âgées ou des personnes isolées du quartier.
- Participer à l'animation des activités et des temps de rencontres avec les habitants du quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **Créer un emploi dans le cadre d'un contrat adultes-relais pour le pôle action territoriale pour une durée de 1 an renouvelable.**
- **Autoriser le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **Prendre acte de l'aide de l'Etat.**

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire



Le secrétaire de séance

